

Procès verbal

Le jeudi 15 février 2024 à 20H00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard BAROU.

Secrétaire de la séance : Jérôme COMBE

Présents : Gérard BAROU, Séverine TARIT, Didier DUQUESNE, Jérémy MARGUENDA, Jérôme COMBE, Angélique MASSE, Régis POYET

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Modification de la demande de subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024
- Questions diverses.

Délibérations du conseil :

Demande de subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024 (N° DE_004_2024)

Cette délibération annule et remplace celle du 4 décembre 2023.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

- d'une part le besoin d'installation d'une barrière de protection au terrain de boules et de jeux communal,
- d'autre part un terrassement rempli de cailloux en vue de la création de 2 dalles (l'une pour la réception du container verres et tissus et l'autre à l'entrée du cimetière pour la création d'un réceptacle déchets).

Le coût de ses travaux est estimé à :

- devis Au Trésor du Bricoleur : 297.44 € HT
- devis France Bois Imprégnés : 705,00 € HT
- devis Chazelle Valéry : 630 € HT
- devis Chazelle Valéry : 700 € HT

Mr le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Département, sur l'enveloppe de solidarité 2024 pour contribuer au financement de ce projet.

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 212 du budget communal 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide financière au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024, pour un montant de travaux de 2332.44 € et autorise Mr le Maire à signer tout document concernant cette demande.

Délibération : adoptée

Questions diverses

- La réunion de Territoire SIEL aura lieu à Palogneux le 3 avril à 19h00
- Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal débat à propos du conventionnement avec l'Etat du futur logement de l'ancienne école. Après discussion, l'assemblée décide qu'il sera bien demandé une convention avec l'Etat pour ce logement.
- Mr le Maire informe que les 3 citernes Antargaz ont été enlevées ce jour et remplacées par des citernes Vitogaz. Celle commune à la mairie et à la Basaltique a été remplie ce même jour.
- Le Conseil décide de confier à Valérie la mise en place d'un placard dans le local « Réserve » de la Basaltique afin de pouvoir y stocker le matériel du Comité des Fêtes.
- Des demandes de rendez-vous ont été envoyées aux propriétaires de terrain en zone U afin d'échanger avec eux sur leurs désirs et leurs projets, cela dans le cadre de l'élaboration du PLUi à 87 communes, afin que la commune puisse se positionner.
- Dans le cadre du projet de rénovation de l'ex-école, comme demandé par les services de LFA, Mr le Maire enverra un courrier à Mr Bazile Christophe, Président de LFA, pour lui demander de pouvoir bénéficier d'une aide communautaire dans le cadre du PLH LFA.

Gérard BAROU
Président de séance

Jérôme COMBE
Secrétaire de séance